

PCSRA 2005 - Directives concernant la feuille de conversion de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice

La feuille de conversion de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice permet de rajuster les revenus et dépenses admissibles selon la comptabilité d'exercice lorsque nécessaire dans le cadre du PCSRA (voir le Manuel du PCSRA, section 6.1; le BIT-04, Soutien de l'ensemble de l'exploitation agricole, le BIT-06, Méthodes comptables).

Pour garantir l'exactitude des données au titre du PCSRA, les producteurs doivent fournir tous leurs revenus et dépenses afin de permettre le rapprochement des états financiers.

Lorsque vous remplissez la feuille de conversion de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice, veuillez vous assurer que :

- le nom, le NIP et le numéro d'exploitation sont exacts.
- les données selon la comptabilité d'exercice correspondent à celles des états financiers.
- les revenus et dépenses admissibles au titre du PCSRA sont distincts des revenus et dépenses non admissibles.
- les données sur les stocks, les comptes créditeurs, les comptes débiteurs et les intrants (d'ouverture et de clôture) admissibles pour les années visées ne sont pas inscrites aux parties A, B et C de la section 9 du formulaire harmonisé du PCSRA. Les stocks de cultures (section 7) et de bétails (section 8) sont inclus, mais les colonnes Variation de la quantité, Juste valeur marchande et Variation de la valeur ne doivent pas être remplies. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le Guide harmonisé des revenus d'agriculture et du PCSRA - Guide et formulaires conjoints - 2005.

La cellule E3 de la feuille de conversion de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice (Montant à redresser au titre du PCSRA) sert à convertir les données de caisse en données d'exercice si vous avez déclaré vos données selon la comptabilité de caisse au titre du CSRN/PCSRA une année donnée. Cette valeur redresse votre marge du PCSRA pour l'année de programme donnée selon la comptabilité d'exercice. Si vous utilisez les feuilles de calcul pour produire votre État A au titre du PCSRA, la valeur de la cellule E3 n'est pas pertinente.

Remarque : Parcs d'engraissement à façon – Les revenus et dépenses liés à l'engraissement à façon doivent n'inclure que les revenus et dépenses admissibles au titre du PCSRA. Par exemple, pour les revenus provenant de frais d'engraissement et de pension, seuls les revenus issus de l'engraissement sont admissibles.

Exemple : revenu d'engraissement à façon

Déclarez le montant total des revenus liés à l'engraissement à façon à la ligne 9617. L'Administration du programme calculera automatiquement une déduction de 5 % pour frais de pension.

Revenu d'engraissement à façon	9617	100 000			100 000	50 000	50 000
Moins déduction de 5 % pour frais de pension (montant négatif)		-5 000	0	0	-5 000	-2 500	-2 500
Déduction de 5 % pour frais de pension - rajout	9600	5 000	0	0	5 000	2 500	2 500

Exemple : dépenses d'engraissement à façon

Déclarez le montant total des dépenses liées à l'engraissement à façon à la ligne 9831. L'Administration du programme calculera automatiquement une déduction de 5 % pour frais de pension.

Déduction d'engraissement à façon	9831	0	50 000	100 000			50 000
Moins déduction de 5 % pour frais de pension (montant négatif)		0	-2 500	-5 000	0	0	-2 500
Déduction de 5 % pour frais de pension - rajout		0	2 500	5 000	0	0	2 500

Si le taux de 5 % ne convient à une exploitation donnée, l'Administration pourrait utiliser un autre taux et, si nécessaire, demander au participant de lui fournir des pièces justificatives.

FEUILLE DE CONVERSION DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE À LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE

NOM : ANNÉE : NIP : N° D'EXPLOITATION :

CODE	MONTANT SELON LA COMPTABILITÉ DE CAISSE	CC OUVERTURE +	CC CLÔTURE -	APA CLÔT. OU APA CLÔT +	APA OUVERT. OU APA OUVERT -	MONTANT SELON LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE
DÉPENSES ADMISSIBLE						
ACHATS DE PRODUITS						
ALIMENTS PRÉPARÉS ET SUPPLÉMENTS PROTÉIQUES	46					
CONTENEURS ET FICELLE	9661					
ENGRAIS	9662					
PESTICIDES	9663					
PRIMES D'ASSURANCE RÉCOLTE	9665					
HONORAIRES DE VÉTÉRINAIRE, MÉDICAMENTS, FRAIS D'INSÉMI. ARTIFI.	9713					
MINÉRAUX ET SEL	9714					
MACHINERIE (ESSENCE, DIESEL, HUILE)	9764					
ÉLECTRICITÉ	9799					
TRANSPORT ET CAMIONNAGE	9801					
HUILE DE CHAUFFAGE	9802					
SALAIRES (AUTRES QUE CEUX VERSÉS AU CONJOINT ET AUX PERSONNES LIÉES)	9815					
ENTREPOSAGE / SÉCHAGE	9822					
ALIMENTS PRÉPARÉS	9830					
FRAIS LIÉS AUX TRANSACTIONS À TERME DE MARCHANDISES						
PRIMES D'ASSURANCE (REVENUS ET DÉPENSES ADMISSIBLES)						
ENGRAISSEMENT À FAÇON	9831					
MOINS DÉDUCTION DE 5 % FRAIS DE PENSION (MONTANT NEG.)						
COMMISSIONS ET REDEVANCES	9836					
TOTAL						

CONVERSION DES REVENUS NON ADMISSIBLES						
MACHINERIE (RÉPARATIONS, PERMIS, ASSURANCES)	9760					
MACHINERIE (LOCATION / LOUAGE)	9765					
FRAIS DE PUBLICITÉ ET DE PROMOTION	9792					
RÉPARATIONS DE BÂTIMENTS ET DE CLÔTURES	9795					
DÉFRICHAGE ET DRAINAGE	9796					
TRAVAIL AGRICOLE À FORFAIT	9798					
TRAVAIL AGRICOLE À FORFAIT-LIEN DE DÉPENDANCE	9798					
AUTRES PRIMES D'ASSURANCE	9804					
INTÉRÊTS (IMMOBILIER, HYPOTHÈQUE, AUTRE)	9805					
FRAIS D'INSCRIPTION OU DE MEMBRE D'ASSOCIATIONS	9807					
FRAIS DE BUREAU	9808					
FRAIS JURIDIQUES ET COMPTABLES	9809					
IMPÔT FONCIER	9810					
LOCATION (TERRES, BÂTIMENTS, PÂTURAGES)	9811					
SALAIRES (CONJOINT OU PERSONNE LIÉE)	9816					
FRAIS DE VÉHICULE À MOTEUR	9819					
PETITS OUTILS	9820					
ANALYSE DE SOL	9821					
IMMATRICULATION / PERMIS	9823					
TÉLÉPHONE	9824					
GRAVIER	9826					
ACHATS DE PRODUITS REVENDUS	9827					
FRAIS D'INTÉRÊTS ET COÛTS DE LOCATION D'UN VÉHICULE À MOTEUR	9829					
DÉDUCTION DE 5 % POUR FRAIS DE PENSION - RAJOUT						
DÉDUCTIONS POUR LES IMMOBILISATIONS ADMISSIBLES	9935					
DÉDUCTION POUR AMORTISSEMENT	9936					
RAJ. OBLIGATOIRES POUR INVENTAIRE - EXERCICE PRÉCÉDENT	9937					
RAJ. FACULTATIFS POUR INVENTAIRE - EXERCICE PRÉCÉDENT	9938					
AUTRE - GAINS / PERTES SUR L'ALIÉNATION D'IMMOBILISATIONS	9896					
AUTRE - AMORTISSEMENT SELON LES ÉTATS FINANCIERS	9896					
AUTRE -	9897					
AUTRE -	9897					
AUTRE -	9897					
AUTRE -	9897					
AUTRE -	9897					
AUTRE -	9897					
TOTAL						

DÉPENSES AGRICOLES BRUTES	9968					
----------------------------------	------	--	--	--	--	--

FEUILLE DE CONVERSION DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE À LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE

NOM : ANNÉE : NIP : N° D'EXPLOITATION :

REVENU AGRICOLE BRUT	9959						
DÉPENSES AGRICOLES BRUTES	9968						

REVENU AGRICOLE NET AVANT RAJUSTEMENT	9942						
---------------------------------------	------	--	--	--	--	--	--

RAJ. FACULTATIFS POUR INVENTAIRE-EXERCICE EN COURS	9941						
RAJ. OBLIGATOIRES POUR INVENTAIRE-EXERCICE EN COURS	9942						

REVENU NET	9946						
------------	------	--	--	--	--	--	--

RAPPROCHEMENT

REVENU NET (PERTE NETTE) CALCULÉ SELON LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE (FEUILLE DE CALCUL)			
Revenu net (perte nette) selon l'annexe 1 du T2		Revenu net (perte nette) selon les états financiers	
La différence devrait être "zéro"			

Marge du PCSRA selon la comp. d'exercice	
Marge du PCSRA selon la comp. de caisse	
Montant à rajuster	

Internal Use Only

1	\$0.00
2	\$0.00
32	\$0.00
33	\$0.00
34	\$0.00
63	\$0.00
70	\$0.00
72	\$0.00
<hr style="border: 0.5px solid black;"/>	
	\$0.00 A
	\$0.00 B
	\$0.00 C
	<hr style="border: 0.5px solid black;"/>
	\$0.00